



## INFORMATION RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

### ATTENTION : UN SEUL INTERLOCUTEUR LA MAIRIE

- contacts soit
- > par Boîte aux lettres à l'école,
  - > par courriel à l'adresse [rythmes.scolaires@chateauneufsurisere.fr](mailto:rythmes.scolaires@chateauneufsurisere.fr),
  - > directement à la Mairie

**Il est demandé à tous de respecter le fonctionnement, décrit ci-dessous, pour la bonne organisation des Temps d'Activités Périscolaires :**

- 1/ l'inscription aux TAP'S se fait pour l'année scolaire.
- 2/ Entre chaque période (voir le règlement) des modifications peuvent être admises.
- 2/ Rendre la fiche d'inscription **même si l'enfant ne participe pas aux TAP'S**.
- 3/ En cas de modifications **exceptionnelles**, elles pourront se faire jusqu'au mercredi matin, pour la semaine d'après, en téléphonant à la Mairie au 04.75.71.83.88, à confirmer par courriel.
- 4/ Aucun enfant ne pourra sortir de l'enceinte de l'école s'il est inscrit aux TAP'S car il est sous la **responsabilité de la Mairie**.

### RAPPEL du rythme scolaire pour l'année 2016-2017

#### Ecole de BONLIEU

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h 30- 11h30	8h30-11h30	8h30-11h40	8h30-11h30	8h30-11h30
<i>Cantine - surveillance</i>	<i>Cantine - surveillance</i>		<i>Cantine - surveillance</i>	<i>Cantine - surveillance</i>
13h25-15h45	13h25-15h45		13h25-15h15	13h25-15h45
<i>TAP15h45-16h15</i>	<i>TAP15h45-16h15</i>		<i>TAP15h15-16h15</i>	<i>TAP15h45-16h15</i>

#### ✓ Lundi, mardi et vendredi

##### **TAP'S Express de 15h45 à 16h15**

ce temps d'accueil est assuré par le personnel municipal et notamment les ATSEM en maternelle.

. les enfants quittent l'école à 16h15.

#### ✓ Jeudi

##### **TAP'S de 15h15 à 16h15**

différentes activités sont proposées aux enfants (musique, théâtre, travaux manuels, sport ....).

. Chaque enfant participera, en fonction de sa classe et des disponibilités, à une activité différente pour chaque période entre deux vacances scolaires. Un roulement sera organisé afin que chaque enfant puisse, sur l'année, pratiquer toutes les activités proposées. Les activités seront peu à peu étoffées et diversifiées au cours des prochains mois, en fonction des possibilités qui s'offriront.

## PRECISIONS :

- **Les parents ont la possibilité de récupérer leurs enfants :**
  - à 15h45 les lundis, mardis et vendredis
  - à 15h15 le jeudi**(compléter la fiche d'information ci-jointe), les TAP'S n'étant pas obligatoires.**
- **Le mercredi matin**, les enfants sont accueillis à l'école à 8h30, conformément à l'horaire fixé. Comme actuellement, il est possible d'utiliser la garderie avant cette heure. **Pensez à inscrire votre enfant.** Ce service reste à la charge des familles.

### **Le mercredi à 11 h 40 :**

- soit les parents récupèrent leur enfant,
- soit les parents peuvent laisser leur enfant jusqu'à 12h30 à la garderie municipale, **inscription obligatoire** (voir tableau en liège dans le hall de l'école). Le coût est de 1.45 € la demi-heure ou 2.80 € l'heure. Toute demi-heure entamée est due.
- Soit les parents inscrivent leur enfant au car de 11h45 (voir tableau en liège dans le hall de l'école).

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité